

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2025,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Et constatant à cet égard que les conditions relatives aux tarifs cinéraires des sépultures de la commune de [REDACTED], à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 1

Article 1. La commune de [REDACTED] est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 2

Article 2. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 3

Article 3. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 4

Article 4. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 5

Article 5. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 6

Article 6. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 7

Article 7. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 8

Article 8. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 9

Article 9. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 10

Article 10. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 11

Article 11. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 12

Article 12. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 13

Article 13. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 14

Article 14. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 15

Article 15. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 16

Article 16. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 17

Article 17. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 18

Article 18. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 19

Article 19. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 20

Article 20. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 21

Article 21. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 22

Article 22. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 23

Article 23. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 24

Article 24. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 25

Article 25. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 26

Article 26. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 27

Article 27. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 28

Article 28. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 29

Article 29. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 30

Article 30. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 31

Article 31. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 32

Article 32. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 33

Article 33. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 34

Article 34. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 35

Article 35. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 36

Article 36. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 37

Article 37. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 38

Article 38. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 39

Article 39. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 40

Article 40. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 41

Article 41. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

Article 42

Article 42. La commune est autorisée à [REDACTED] à l'effet d'y fixer la sépulture cinéraire

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 223_2

1 DOCUMENT - Publié le 17 Février 2025



DEC_FUNER_223_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 326,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**